

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ajaccio le 20/12/2024

Résultats de l'élection syndicale TPE 2024 pour la région CORSE.

Les résultats de l'élection 2024 des syndicats représentant les salariés des très petites entreprises et des particuliers employeurs, pour la région Corse, ont été proclamés ce vendredi 20 décembre 2024 par la commission régionale des opérations de vote et en présence des organisations candidates.

899 salariés des TPE et employés à domicile ont pris part à ce scrutin organisé du 25 novembre au 9 décembre 2024, soit un taux de participation de 2,47 %.

Le taux de participation régional est en baisse par rapport au précédent scrutin il y a 4 ans (5,41 %).

Organisations syndicales candidates		Suffrages valablement exprimés	%
Niveau interprofessionnel	Confédération autonome du travail (CAT)	8	0,94 %
	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	193	22,73
	Confédération française de l'encadrement - CGC (CFE-CGC)	40	4,71 %
	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	46	5,42 %
	Confédération générale du travail (CGT)	313	36,87 %
	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)	84	9,89 %
	Confédération nationale des travailleurs - Solidarité ouvrière (CNT-SO)	21	2,47 %
	Union des syndicats gilets jaunes (USGJ)	40	4,71 %
	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	82	9,89 %
	Union syndicale SOLIDAIRES (SOLIDAIRES)	13	1,53 %
Niveau professionnel	Confédération nationale des éducateurs sportifs, des salariés du sport et de l'animation (CNES)	2	0,24 %
	Confédération des salariés du particulier employeur, assistants familiaux et assistants maternels (CSAFAM)	-	-
	Fédération nationale des associations et syndicats de sportifs (FNASS)	2	0,24 %
	Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (SPELC)	-	-
	Syndicat national des professionnels de la santé au travail (SNPST)	-	-
	Syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de télévision (SNTPCT)	2	0,24 %
	Syndicat national de l'immobilier, des gardiens d'immeubles, concierges et professions connexes (SNIGIC)	-	-
	Syndicat professionnel des assistants maternels, assistants familiaux, gardes d'enfants et salariés du particulier employeur (SPAMAF)	3	0,35 %
TOTAL	849	100 %	

Les résultats complets sont disponibles sur le site de la DREETS de Corse : [Elections TPE : les salariés des très petites entreprises et les employés à domicile ont voté. - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#).

Ils sont également disponibles sur le site election-tpe.travail.gouv.fr, election-tpe.travail.gouv.fr et le site du [Ministère du Travail et de l'emploi](#).

À travers ce scrutin, les salarié(e)s des TPE, et les employé(e)s à domicile ont pu choisir l'organisation syndicale qui les représentera, notamment lors des négociations de branches, pour la période 2025-2028.

Les résultats de ce scrutin contribuent à la mesure de l'audience des organisations syndicales. Ils s'ajoutent aux suffrages recueillis par les organisations syndicales lors des élections professionnelles organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés et lors des élections aux chambres départementales d'agriculture. La mesure de l'audience permettra d'établir la liste des organisations syndicales représentatives au niveau national, au niveau régional et au niveau de chaque branche professionnelle, pour la période 2025-2028.

Contact presse :

Marie ANTHELME – Directrice du travail

Responsable du Pôle « Politiques du Travail » DREETS de Corse

04.95.23.90.59 – 06.59.67.39.03

Marie.anthelme@dreets.gouv.fr